

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 JUILLET 2024**

Le lundi huit juillet deux mille vingt-quatre, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à vingt heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christelle BENSMAN, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle BENSMAN, Maire, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Manon LECLÈRE, Monsieur Philip MICHEL, Madame Juliette BOUSSION, Monsieur Roland DELÉGLISE, Adjoint, Mesdames Laure BRASSEUR, Béatrice BOULET-DOUVRY et Élisabeth FORTE, Monsieur Laurent FALIÈRES, Madame Stéphanie PRINET MOROU, Monsieur Jean-Baptiste ALARD, Madame Éléonore PARMENTIER, Messieurs Donatien PINON et Noël LOIRE, Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Baptiste DAVID donne pouvoir à Madame Manon LECLÈRE et Monsieur Samuel MOUDOUROU donne pouvoir à Madame Éléonore PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent FALIÈRES

Approbation des Procès-Verbaux :

- 3 juin 2024 : Adopté à la majorité par 15 abstentions et 4 votes « pour » (Messieurs Donatien PINON et Noël LOIRE, Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION)
- 1^{er} juillet 2024 : Adopté à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délégations consenties au Maire
2. Indemnités du Maire et des Adjoint
3. Formation des commissions communales
4. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
5. Désignation des représentants auprès de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO)
6. Désignation des représentants auprès de l'Association Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO)
7. Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)

8. Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
9. Désignation des délégués au sein de l'Association des Communes traversées par le TGV
10. Désignation du correspondant Défense
11. Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS
12. Composition du CCAS
13. Composition de la commission communale des impôts directs
14. Questions diverses

1. Délégations consenties au Maire

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, 1^{er} Adjoint.

Il explique que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, décide, de confier à Madame le Maire les délégations ci-dessous :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De fixer, dans les limites de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants **jusqu'à concurrence de 20 000 euros**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas trois ans ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, dans **la limite de 5 000 euros** ;
11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
12. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
13. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code **pour les opérations d'un montant inférieur à 50 000 euros** ;
14. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. **Madame le Maire s'engage à en informer le Conseil Municipal, dans les meilleurs délais** ;
15. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 5 000 euros ;
16. De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagements ou de travaux sur le territoire de la commune ;

2. Indemnités du Maire et des Adjointes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

Conformément aux articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de l'indemnité du Maire ainsi que celle des adjoints et des conseillers municipaux est fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice Brut Terminal à l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour les communes comptant entre 1 000 et 3 499 habitants, pour le Maire, le taux applicable ne peut excéder 51.6 % de l'indice Brut 1015 et pour les adjoints, le taux maximal de 19.80% de l'Indice Brut 1015.

Elle propose de ne pas augmenter les indemnités pour ce nouveau mandat.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- pour l'indemnité du Maire : 43 % de l'indice Brut 1015 soit 1 767.52 € brut
- pour l'indemnité des 5 Adjointes : 13.75 % de l'indice Brut 1015 soit 565.19 € brut

Ces indemnités varieront automatiquement suivant les variations des bases de calcul, selon les augmentations de traitement de la Fonction Publique. Elles seront versées mensuellement.

3. Formation des commissions communales

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CGCT).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le Vice-Président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Madame le Maire propose de former 9 commissions communales :

- Travaux / Urbanisme (investissement, entretien et maintenance)
- Stratégie / Management
- Enfance / Scolaire (jeunesse, bibliothèque, périscolaire)
- Finances, impôts
- Associations sportives et culturelles
- Jumelage
- Environnement / cadre de vie (espaces verts, circulation, ruisseaux, transition écologique)
- Communication
- Animation / Évènements / Fêtes

Madame le Maire ne souhaite pas imposer de restrictions concernant le nombre de personnes pouvant siéger au sein d'une commission.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et désigne au sein des commissions suivantes :

Commission	Délégué	Membres
Travaux / Urbanisme (investissement, entretien et maintenance)	M. MICHEL Philip	LANGLOIS-MEURINNE Grégoire BOUSSION Juliette DELÉGLISE Roland ALARD Jean-Baptiste PINON Donatien LOIRE Noël
Stratégie / Management	Mme le Maire	DAVID Jean-Baptiste MOUDOUROU Samuel PRINET MOROU Stéphanie DUMILLON Carole LOIRE Noël
Enfance / Scolaire (jeunesse, bibliothèque, périscolaire)	Mme LECLÈRE Manon	BOUSSION Juliette FORTE Élisabeth BOULET-DOUVRY Béatrice PARMENTIER Éléonore DUMILLON Carole PHILION Nathalie
Finances, impôts	M. LANGLOIS-MEURINNE Grégoire	LECLÈRE Manon MICHEL Philip

		ALARD Jean-Baptiste BOULET-DOUVRY Béatrice FALIÈRES Laurent PRINET MOROU Stéphanie LOIRE Noël PHILION Nathalie
Associations sportives et culturelles	M. DELÉGLISE Roland	MICHEL Philip BRASSEUR Laure FORTE Élisabeth BOULET-DOUVRY Béatrice FALIÈRES Laurent MOUDOUROU Samuel DUMILLON Carole PHILION Nathalie
Jumelage	M. FALIÈRES Laurent	MICHEL Philip PRINET MOROU Stéphanie
Environnement / cadre de vie (espaces verts, circulation, ruisseaux, transition écologique)	Mme BOUSSION Juliette	LANGLOIS-MEURINNE Grégoire MICHEL Philip DELÉGLISE Roland PARMENTIER Éléonore DAVID Jean-Baptiste FORTE Élisabeth ALARD Jean-Baptiste PRINET MOROU Stéphanie PINON Donatien LOIRE Noël
Communication	Mme LECLÈRE Manon	LANGLOIS-MEURINNE Grégoire BOUSSION Juliette DAVID Jean-Baptiste ALARD Jean-Baptiste DUMILLON Carole PHILION Nathalie
Animation / Évènements / Fêtes	Mme le Maire et les 5 Adjoints	BOULET-DOUVRY Béatrice DUMILLON Carole PHILION Nathalie

4. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les membres suivants :

Liste 1 :

- délégués titulaires : Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Philip MICHEL
- délégués suppléants : Monsieur Roland DELÉGLISE et Madame Stéphanie PRINET MOROU

Liste 2 :

- délégué titulaire : Monsieur Noël LOIRE
- délégué suppléant : Monsieur Donatien PINON

5. Désignation des représentants auprès de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO)

Madame le Maire explique que l'ADICO est une association qui travaille en tant que prestataire informatique pour notre commune. Elle peut aussi bien aider dans une recherche de panne informatique mais également apporter des conseils sur l'utilisation des logiciels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité les membres suivants :

- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE en qualité de délégué titulaire ;
- Monsieur Jean-Baptiste ALARD en qualité de délégué suppléant.

6. Désignation des représentants auprès de l'Association Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO)

Madame le Maire explique que la collectivité est actionnaire de l'ADTO. À ce titre, elle est représentée aux assemblées générales de l'ADTO (assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes).

Il convient donc de désigner le représentant de la commune aux dites assemblées, ainsi que son suppléant.

En application de l'article 1524-5 du CGCT, les actionnaires non directement représentés au Conseil d'Administration de l'ADTO sont réunis en Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires qui désignera son représentant appelé à siéger en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de l'ADTO.

À ce titre, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires et à l'autoriser le cas échéant à présenter sa candidature en qualité d'Administrateur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres suivants :

- De désigner **Monsieur Philip MICHEL** pour représenter la collectivité aux assemblées générales de l'ADTO et de le doter de tous les pouvoirs à cet effet. **Madame Stéphanie PRINET MOROU est désignée en qualité de suppléant**, doté des mêmes pouvoirs.
- De désigner **Madame Juliette BOUSSION** pour représenter la collectivité aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris celle d'Administrateur s'il est désigné par l'Assemblée Spéciale. **Monsieur Roland DELÉGLISE est désigné en qualité de suppléant** pour représenter la collectivité à l'Assemblée spéciale des actionnaires et est dotée de la faculté d'accepter toute fonction, sachant qu'elle ne sera pas suppléante de la fonction d'administrateur le cas échéant.

7. Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)

Madame le Maire explique qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués communaux.

Elle procède donc à un appel à la candidature. Les membres ci-dessous se proposent candidats :

- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE,
- Monsieur Jean-Baptiste ALARD,
- Monsieur Donatien PINON.

Vote à main levée pour la candidature de Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE :

- 15 votes « pour »
- 4 abstentions (Messieurs Donatien PINON et Noël LOIRE, Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION)

Vote à main levée pour la candidature de Monsieur Donatien PINON :

- 3 votes « pour » (Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION et Monsieur Noël LOIRE)
- 16 abstentions

Vote à main levée pour la candidature de Monsieur Jean-Baptiste ALARD :

- 15 votes « pour »
- 4 abstentions (Messieurs Donatien PINON et Noël LOIRE, Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION)

Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Jean-Baptiste ALARD sont désignés membres du SEZEO à la majorité.

8. Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire explique qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués communaux.

Elle procède donc à un appel à la candidature. Les membres ci-dessous se proposent candidats :

- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE,
- Madame Laure BRASSEUR,
- Monsieur Donatien PINON.

Vote à main levée pour la candidature de Madame Laure BRASSEUR :

- 15 votes « pour »
- 2 abstentions (Monsieur Noël LOIRE et Madame Nathalie PHILION)
- 2 votes « contre » (Monsieur PINON Donatien et Madame Carole DUMILLON)

Vote à main levée pour la candidature de Monsieur Donatien PINON :

- 4 votes « pour » (Messieurs Donatien PINON et Noël LOIRE, Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION)
- 15 abstentions

Vote à main levée pour la candidature de Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE :

- 14 votes « pour »

- 5 abstentions (Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Donatien PINON et Noël LOIRE, Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION).

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Madame Laure BRASSEUR sont désignés membres de la CLECT à la majorité.

9. Désignation des délégués au sein de l'Association des Communes traversées par le TGV

Madame le Maire explique qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Madame Juliette BOUSSION se propose en tant que membre titulaire et Monsieur Samuel MOUDOUROU en tant que membre suppléant.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré** à la majorité par 18 votes « pour » et 1 abstention (Monsieur Donatien PINON) désigne les membres ci-dessus tel que proposé.

10. Désignation du correspondant Défense

Madame le Maire explique que le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur Roland DELÉGLISE se porte volontaire.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré** à la majorité par 18 votes « pour » et 1 abstention (Monsieur Donatien PINON) désigne Monsieur Roland DELÉGLISE en tant que correspondant défense.

11. Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

Madame le Maire explique que le CCAS aide financièrement des personnes qui sont en situation précaire par le biais d'aide financière et offre des colis aux personnes âgées.

Le nombre ne peut être inférieur à 8 et supérieur à 16. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par Madame le Maire. Madame le Maire étant la présidente du CCAS.

Madame le Maire propose d'élire 6 membres au sein du Conseil Municipal et 6 habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, décide de fixer à 6 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS.

12. Composition du CCAS

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal suggèrent de demander aux anciens membres du CCAS s'ils sont d'accords pour se représenter.

Monsieur Roland DELÉGLISE et Mesdames Laure BRASSEUR, Élisabeth FORTE, Éléonore PARMENTIER, Carole DUMILLON et Nathalie PHILION se proposent candidats.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les conseillers ci-dessus en tant que membres du Conseil d'Administration du CCAS.

13. Composition de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner 8 commissaires titulaires et 8 suppléants en double, soit : 32 personnes. Il y aura un vote parmi les 32 personnes, 16 seront tirés au sort par la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur Philip MICHEL précise que cette commission se réunit une fois par an, en journée.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Manon LECLÈRE, Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE, Mesdames Élisabeth FORTE et Stéphanie PRINET MOROU, Monsieur Jean-Baptiste ALARD, Madame Éléonore PARMENTIER, Monsieur Noël LOIRE, et Madame Nathalie PHILION acceptent de faire partie de cette commission. Cette liste de noms sera proposée à la Direction Générale des Finances Publiques, complétée par d'autres noms de contribuables de la commune afin d'arriver aux 32 noms.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les conseillers ci-dessus en tant que membres de la commission communale des impôts directs.

14. Questions diverses

- Monsieur Philip MICHEL, Adjoint aux travaux, informe que l'eau sera remise en route dans le vieux cimetière dès ce mercredi 10 juillet 2024. Il a appris le 4 juillet 2024 que l'eau était coupée par le biais d'une fiche d'intervention et il a retrouvé un devis qui datait du 23 octobre 2023.
- Madame le Maire explique qu'il faut désigner 5 conseillers municipaux pour faire partie de la commission électorale. Les adjoints ne peuvent pas se présenter. Mesdames Éléonore PARMENTIER, Stéphanie PRINET MOROU, Carole DUMILLON et Nathalie PHILION ainsi que Monsieur Laurent FALIÈRES sont désignés membres de cette commission.
- Madame le Maire informe que la secrétaire générale de mairie a donné sa lettre de démission. Aujourd'hui un appel à candidatures a été lancé sur la Bourse de l'emploi pour postuler sur le même poste au grade de rédacteur. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe qu'elle va travailler à la CCPE à partir du 1^{er} septembre 2024. Madame Stéphanie PRINET MOROU demande s'il va y avoir une passation de dossier ? Madame le Maire lui répond que cela va être compliqué compte tenu du délai qui est assez court. La secrétaire de mairie expose ses différentes missions : demande et suivi des subventions, gestion financière, élaboration du budget communal et du CCAS, préparation et suivi des Conseils Municipaux, gestion des ressources humaines, conseil au Maire et aux élus. Madame le Maire précise que les secrétaires actuelles peuvent postuler sur ce poste.
- Madame le Maire explique qu'un professeur de l'école de musique n'a pas donné suite au renouvellement de son contrat. Elle propose de faire appel à un professeur de piano qui a le statut d'auto-entrepreneur. Madame Stéphanie PRINET MOROU demande si le statut d'auto-entrepreneur est plus avantageux ? Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui répond

que ce professeur sera indépendant et sera facturé à la prestation. De plus, il n'y a pas besoin de l'embaucher. Monsieur Laurent FALIÈRES demande comment cela se passe si le nombre d'heures évolue ? Madame le Maire explique que la directrice accepte 30 adhésions au maximum, tout en sachant qu'elle a déjà 28 inscriptions. Les besoins sont justifiés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour faire appel à un professeur de piano en tant qu'auto-entrepreneur.

- Madame le Maire explique le déroulement de la cérémonie du 13 juillet 2024 :
Les affiches ont été publiées sur Panneau Pocket et dans les panneaux d'affichages.
 - o 21h30 : Retraite aux flambeaux – départ de la mairie
 - o 22h00 : dépôt de gerbes au monument aux morts – l'Harmonie municipale sera présente et elle remercie l'association Main dans la main qui traduira la marseillaise en langue des signes
 - o 23h00 : Feu d'artifice au stade
 - o 23h30 : pot de l'amitié offert par la municipalité,
- Madame Juliette BOUSSION est référente pour cet évènement. Il faut plusieurs personnes volontaires pour la distribution des lampions et des tickets et des volontaires pour tenir la buvette.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE communique des informations de la CCPE :
 - o Un abri à vélos sera installé sur la commune d'une capacité de 6 vélos. Un autre module sera installé avec des vélos qui seront mis à disposition.
Monsieur Donatien PINON informe que le propriétaire où doit être installé l'abri à vélos souhaitait y implanter un nouveau portail.
 - o La piscine d'Éstrées Saint Denis est en travaux et réouvrira en février 2025.
 - o La CCPE va lancer une campagne pour limiter les déchets ménagers passant de 775 kg de déchets par-habitants à 712 kg de déchets.
 - o Un bureau d'étude Citémétrie va passer dans les communes pour les besoins énergétiques. Ils proposent des aides qui sont soumises à des plafonds et la CCPE va accompagner les habitants dans les démarches. Madame Nathalie PHILION a vu cette information sur Panneau Pocket.
- Monsieur Roland DELÉGLISE informe qu'une commission sports et culturelle sera organisée le 11 juillet à 19h30 en mairie.
- Madame Juliette BOUSSION demande s'il est possible de créer un groupe WhatsApp pour la commission environnement. Monsieur Noël LOIRE n'y voit pas d'inconvénients mais il informe qu'il n'en fera pas parti puisque son téléphone portable ne le permet pas. Il souhaite continuer à recevoir des mails d'informations.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe qu'il réunira la commission finances pour regarder le budget et faire le point sur l'état des finances si possible en juillet, sinon en septembre.
- Madame le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil Municipal sera organisée le jeudi 12 septembre 2024 à 20 heures. Elle rappelle aux conseillers qu'il est souhaitable que chacun soit assidu aux réunions de conseil mais en cas d'empêchement, il faut donner un pouvoir.
- Monsieur Noël LOIRE demande s'il y a un antagonisme au poste de délégué au SEZEO et au rôle d'administrateur à la SICAE de Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE ?

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique qu'il y a au contraire une parfaite harmonie entre le SEZEO et la SICAE qui travaillent main dans la main. Le premier est un syndicat qui est mandaté par les communes pour organiser la gestion du réseau électrique au nom des communes adhérentes. À ce titre le SEZEO délègue cette gestion à la SICAE qui fait en supplément, la vente d'électricité au tarif réglementé.

Être dans les deux instances est au contraire un atout qui permet d'être mieux informé de tout ce qui touche au réseau et à la distribution électrique.

- Monsieur Philip MICHEL informe qu'il doit être rappelé par Monsieur DUFOUR de la société SECT qui s'occupe du marché de la rue de la Gare. Il pourra donner plus d'informations à la prochaine réunion de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

**Madame le Maire,
Christelle BENSMAN**

